

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
de MELUN

MAIRIE d'OZOIR-LA-FERRIÈRE

LIVRET de FAMILLE

*Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié
et de l'arrêté du 1^{er} juin 2006
(modifié par les arrêtés du 20 août 2008, du 29 juillet 2011,
du 24 mai 2013, du 14 décembre 2017, du 10 janvier 2020
et du 3 mai 2022).*

Epoux ou Père

Prénoms : **Arnault Christophe Joseph**
Nom : **DÉVY**
(1ère partie :
2nde partie :)

Né le 21 octobre 1981
à 13 heures 20 minutes
à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine)

de **Daniel Albert DÉVY**
et de **Liliane POZZO**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
n°000888
le : *L'officier de l'état civil*
Mentions marginales *Sceau*

Mariage célébré à Ozoir-la-Ferrière
le 18 juin 2011 à 14 heures 30 minutes

Les futurs époux ont déclaré
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 29

Mentions marginales

Mariage dissous. -----
Jugement de divorce du juge aux affaires familiales
(Seine-et-Marne) rendu le 28 mai 2020-----
Mention apposée le 2 juillet 2020 par l'officier de l'é

Epouse ou Mère

Prénoms : **Jessica Christelle**
Nom : **GOVAL**
(1ère partie :
2nde partie :)

Née le 4 avril 1984
à 16 heures 30 minutes
à Paris douzième arrondissement

de **Jean-Claude GOVAL**
et de **Laurette Monique GERAN**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance
n°1585
le : *L'officier de l'état civil*
Mentions marginales *Sceau*

le 19 juin 2023

L'officier de l'état civil
Sceau

au tribunal de grande instance de Melun -----

at civil.



Premier ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE⁽²⁾ de naissance N° 2601
Le 18 septembre 2012, à 11 heures 04
est né(e)^{(3) (4)} Noha, Ezio DÉVY

du sexe masculin à Cuiseuil (Val-de-Marne)

(5)

reconnu(e)⁽⁶⁾

Délivré conforme aux registres, le 29 JUIN 2023

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N°

(8)

à

Délivré conforme aux registres, le

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie (premier, deuxième, troisième, etc.) en tenant compte de sa date de naissance et pour l'acte d'enfant sans vie, de la date de l'accouchement.

(2) Indiquer selon la situation : - de naissance

- d'enfant sans vie

(3) Compléter par les mots : « sans vie » s'il s'agit d'un enfant sans vie.

(4) Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... et/ou (1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ...) en cas de double nom de famille. Le cas échéant, Prénoms et NOM tels qu'ils résultent de l'acte d'enfant sans vie.

l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la situation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : de (prénoms, nom, née le... à...). Pour l'acte d'enfant sans vie, prénoms et NOM, né(e) le ... à ..., de la mère, tels qu'ils résultent de l'acte, dans l'hypothèse où la page relative à son état civil n'a pu être renseignée.

un acte de naissance, préciser s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... les prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance.

en cas de reconnaissance conjointe anticipée dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur réalisée par un couple de femmes, faire usage de la mention suivante : « Reconnu(e) conjointement le ... (date de la reconnaissance conjointe anticipée) devant M... (Prénom NOM), notaire à ... (lieu de l'office) ».

(7) Inscrire le nom de l'établissement à l'établissement du présent extrait.

(8) Inscrire le nom de l'établissement à l'établissement du présent extrait.

Décédé(e) le